

Convocation

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conformément aux dispositions statutaires et réglementaires, nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire du COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DE BASKETBALL qui se tiendra le :

Vendredi 10 juin 2022 à 19h00

Parc des sports

Salle de restaurant
4 boulevard Ducher
95310 -SAINT OUEN L'AUMONE

- Les associations sportives sont représentées par leur Président. En cas d'absence, celui-ci pourra donner pouvoir à une personne de son club afin de le représenter. Ces représentants doivent être licenciés à la FFBB, avoir au moins 16 ans et jouir de leurs droits civiques.
- La présence des associations sportives du département est obligatoire. Toute absence sera sanctionnée par une pénalité financière (cf. dispositions financières 2021-2022 du CDVOBB).
- Chaque association sportive représentée dispose d'un nombre de voix égal au nombre de licenciés établi à la date du 31 mars 2022.
- Les votes par procuration et correspondance ne sont pas autorisés (article 7-2 des statuts du CDVOBB)

RAPPEL IMPORTANT :

- Article 6 des statuts du CDVOBB

« Une association sportive, et le cas échéant un établissement, membre ne pourra pas participer au vote, par le biais de son représentant, si elle/il n'est pas à jour de ses obligations financières vis-à-vis de la FFBB, du Comité Départemental, de la Ligue régionale dont elle/il est membre, le cas échéant ».

Comité Départemental du Val d'Oise de Basket Ball

189, bd André Brémont, Porte 4
95320 Saint-Leu-la-Forêt
Tél. : 01 39 32 06 74
Email : cdvobb@basket95.com
www.basket95.com



ÉLECTIONS – DÉLÉGUÉS FÉDÉRAUX

Conformément à l'article 10 des statuts de la Fédération Française de Basket Ball, il est fait appel à candidature pour pourvoir les postes de représentants dans le collège départemental pour l'Assemblée Générale Ordinaire de la Fédération qui se tiendra le samedi 15 octobre 2022.

⇒ 2 postes sont à pourvoir

Est éligible toute personne âgée de 16 ans au moins, jouissant de ses droits civiques, licenciée à la Fédération depuis au moins 6 mois, à la date de l'élection et à jour de sa cotisation.

Les 2 délégués représentants le CDVOBB sont élus pour 1 an par les représentants des associations sportives dont aucune équipe senior n'opère en championnat de France, conformément à l'article 10 des statuts de la Fédération Française de Basket Ball.

Les candidatures doivent être adressées, via le formulaire ci-joint, au plus tard le **10/05/2022** au CDVOBB par lettre recommandée avec un accusé de réception – cachet de la poste faisant foi ou remis en mains propres contre décharge au siège du comité (sur RDV).

La liste des candidats comme délégués à l'AG de la FFBB vous sera communiquée au plus tard le 25/05/2022.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vendredi 10 juin 2022- 19H

Saint-Ouen l'Aumône

ACTE DE CANDIDATURE

Délégués fédéraux

À adresser au Comité par lettre recommandée avec un accusé de réception (cachet de la poste faisant foi), ou remise en mains propres contre décharge au siège du comité (sur RDV) => au plus tard le **10/05/2022**

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

N° de licence :

Groupement sportif :

Joindre une photo
d'identité récente

Fait à _____, le _____

Signature